



REGLEMENT DU FESTIVAL FOOT U13 (G/F) CHALLENGES DEPARTEMENTAUX U13 G (D2 et D3) et U15 F

Phases qualificatives les samedis 24 et 31 janvier et 7 février 2026
Journée de report prioritaires les 14 février (J1), 21 février (J2) et 28 février 2026 (J3)

Article 1 – Titre

Le District du Maine et Loire organise la phase départementale du Festival Foot U13 Pitch (compétition nationale) ainsi qu'un ou plusieurs rassemblement(s) par catégorie, et par niveau de pratique à l'issue de 3 journées de qualification. Des souvenirs commémoratifs (en principe des coupes ou trophées) sont remis aux finalistes.

Article 2 – Engagement

Les engagements devront être réalisés via FOOTCLUBS puis par l'interface FOOT D'ANIMATION ET LOISIR (FAL) à la date fixée par les organisateurs, et qui sera rappelée chaque année par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés des droits d'engagement fixés par le Comité de Direction du District.

Le niveau d'engagement pour le Challenge G/F, Festival et Challenge U13 G/F retenu sera le niveau de troisième phase sur le Critérium U13 G/F et U15 F pour chacune des équipes engagées.

Article 3 – Composition des équipes

Chaque équipe peut aligner 12 joueurs titulaires d'une licence FFF dans le respect des règles en vigueur pour le critérium U13.

- Les joueurs licenciés U13 et U12, les joueuses licenciées U14 F, U13 F et U12 F peuvent également y participer à condition d'y être autorisés (Cf. Document d'aménagement).
- Les joueurs licenciés U11, dans la limite de 3, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements Généraux de la F.F.F.
- Les dispositions de l'article 167 (Dispositions L.F.P.L. 2 et 6) des Règlements Officiels de la Ligue des Pays de la Loire restent applicables.
- Participation des joueurs mutés au nombre de 4 max dont 1 hors-période.
- Les équipes seront composées des joueurs évoluant habituellement à ce niveau, la numérotation des équipes doit être respectée au regard de son niveau d'engagement en Critérium (vérifications seront faites lors des contrôles des feuilles de plateaux).
- Lors de ces 3 journées, d'une journée à l'autre, 2 joueurs maximum ayant joué au niveau supérieur la journée précédente peuvent jouer dans l'équipe inférieure (excepté lors d'une journée de report : en cas de report, les joueurs ayant joué dans l'équipe supérieure lors de cette même journée ne sont pas autorisés à jouer dans l'équipe inférieure)
- Qualification des joueurs à la phase départementale du Festival U13 G/F ou au rassemblement départemental : équipe représentative composée de 8 joueurs ayant participé à au moins 2 journées qualificatives du niveau concerné.
- La présence des licences est obligatoire (Impressions avec photos via Foot clubs ou application Clubs Compagnon).

➤ **Une équipe qui ne respecte pas ces points de règlement ne pourra se qualifier pour la phase départementale du Festival Foot U13 ou le rassemblement départemental du Challenge (ou sera automatiquement déclassée le Jour J).**

Article 4 – Modalité de l'épreuve

1- Phase de qualification :

Les équipes sont réparties en poule de **16 à 20 équipes pour les U13 G/F et U15 F**. Elles disputeront 3 journées, sans élimination, organisées par plateaux réunissant 3 ou 4 équipes. Chaque équipe participera à 2 ou 3 rencontres ainsi qu'à la jonglerie lors de chacune des 3 journées. Chaque journée permettra d'acquérir un nombre de points.

⇒ **Après les 3 journées de qualification, un classement est établi par niveau ; selon les points acquis à l'issue des matchs et des défis jonglerie.**

2- Attribution des points pour les matchs :

SOUS GROUPES DE 4 EQUIPES		SOUS GROUPES DE 3 EQUIPES		SOUS GROUPES DE 2 EQUIPES	
MATCH GAGNE	4	MATCH GAGNE	6	MATCH GAGNE	6
MATCH NUL	2	MATCH NUL	3	MATCH NUL	3
MATCH PERDU	1	MATCH PERDU	2	MATCH PERDU	2
EQUIPE ABSENTE	0	EQUIPE ABSENTE	0	EQUIPE ABSENTE	0

3- La jonglerie :

a) Organisation de la jonglerie :

Toutes les équipes participent à la séance de **jonglerie en mouvement**.

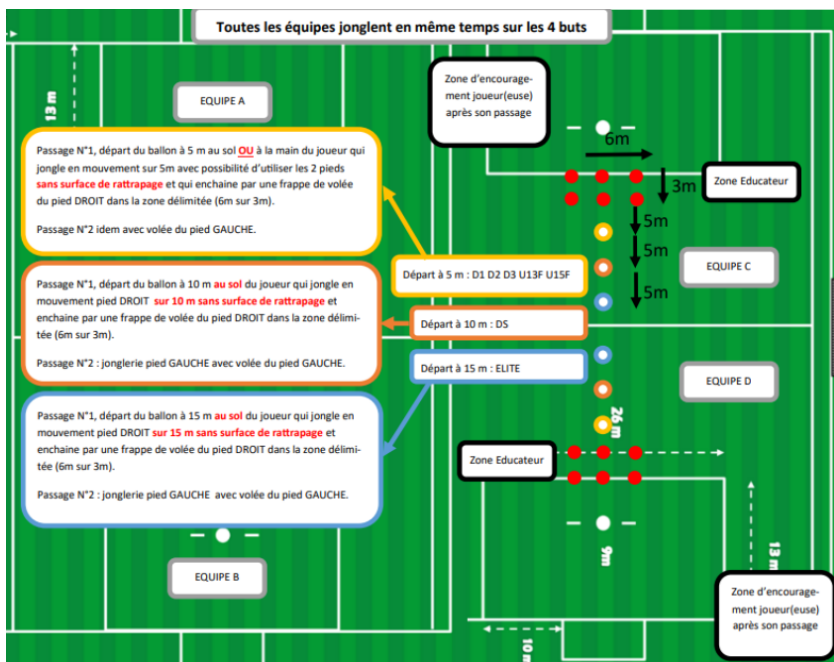
Celle-ci sera organisée avant la première rencontre de chaque équipe. Le défi jonglage est organisé entre les équipes s'opposant lors du 1^{er} match.

Le cumul des scores des 8 joueurs ayant le meilleur total sur 5 mètres « pied droit + pied gauche » permet l'obtention de points.

DEROULEMENT		
POUR TOUS		
JONGLERIE EN MOUVEMENT	Sur 5 mètres	
DEPART	Ballon au sol ou à la main	
UTILISATION	1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage
	Sur les 2 pieds + Volée pied droit	Sur les 2 pieds + Volée pied gauche

Chacune des 2 équipes est accompagnée d'un dirigeant qui aura en charge les ballons et la feuille de scores.

Tous les joueurs d'une équipe jonglent les uns après les autres (prévoir un nombre suffisant de ballons).



Le départ du ballon se fait au sol, le joueur monte le ballon avec ses pieds, ou à la main en cas de difficulté.

Le responsable note le nombre de point pour chaque joueur (max de 6 points par joueur)

Puis on passe à l'autre équipe.

b) Attribution des points pour la jonglerie :

L'attribution de points se fera de la façon suivante en prenant en compte le cumul (pieds droit et gauche) des 8 meilleurs résultats :

SYSTEME DE COMPTAGE			
1 point	J'arrive dans la zone en jonglant		
2 points	J'arrive dans la zone en jonglant	+	But sur volée AVEC REBOND avant de franchir la ligne
3 points	J'arrive dans la zone en jonglant		
		+	But sur volée SANS REBOND avant de franchir la ligne
TOTAL SUR 6 POINTS : un passage à droite (3 pts max) et un passage à gauche (3 pts max)			

BAREME						
	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points
Festival et Challenge Foot U13 (G/F) et U15F	0 à 8	9 à 16	17 à 24	25 à 32	33 à 40	41 à 48

4- Lois du jeu

Utilisation du règlement officiel du Football à 8 du critérium U13 concernant les matches éducatifs (sauf sur la durée des matches, voir ci-dessous).

⇒ **Chaque équipe doit désigner un(e) capitaine sur le terrain, identifiable par un brassard.**

5- Déroulement de la journée

Les équipes ont été numérotées de A à D

Les rencontres se dérouleront selon l'ordre établi ci-dessous.

6- Ordre des rencontres et horaires :

SOUS GROUPES DE 4 EQUIPES			SOUS GROUPES DE 3 EQUIPES	
12 h 00	Accueil		12 h 00	Accueil
12 h 30	Jonglerie A-B et C-D		12 h 30	Jonglerie A-B-C
	Terrain A	Terrain B		Terrain A
13 h 00	A x B	C x D	13 h 00	A x B
13 h 25	A x C	B x D	13 h 30	A x C
13 h 50	A x D	B x C	14 h 00	B x C
14 h 15	Fin des rencontres		14 h 30	Fin des rencontres

a) En cas d'absence d'une équipe dans un sous-groupe de 4, l'organisation devient celle d'un sous-groupe de 3.

b) En cas d'absence d'une équipe dans un sous-groupe de 3, les 2 équipes restantes réalisent deux matchs :

-> Pour les U13 G/F : 2 matchs de 2 x 15 minutes

-> Pour les U15 F : 2 matchs de 2 x 20 minutes.

Article 5 – Horaire, durée des rencontres et arbitrage

1- Les horaires

L'horaire officiel du début du premier match pour les U13 F/G et U15 F est fixé le **samedi à 13h00** (début de l'atelier technique 30 minutes avant le coup d'envoi).

Toutefois, selon les contraintes des clubs qui accueillent, il peut être sollicité une modification d'horaire sur un créneau accordé à la catégorie concernée (voir document sur site du fff49.fff.fr : Tableau-recap-Horaires-2025-2026.pdf).

La demande de modification d'horaire sera officialisée uniquement par l'organisateur, après que le club « accueil » est préalablement reçu l'accord des clubs adverses et formulé sa demande au district 49.

⇒ La demande officielle de modification d'horaire à l'organisateur devra s'effectuer uniquement par messagerie, à l'adresse mail suivante : fdmanimation@foot49.fff.fr

La demande officielle au district devra être effectuée au plus tard le lundi qui précède la rencontre avant 13h00 (J-5). Toute demande de report de rencontre devra être clairement justifiée.

2- La durée des matchs

U13 (G/F)	U15 F
SOUS GROUPE DE 4 EQUIPES	
1 seul temps de jeu de 20 minutes.	1 seul temps de jeu de 25 minutes.
SOUS GROUPE DE 3 EQUIPES	
1 seul temps de jeu de 25 minutes.	1 seul temps de jeu de 30 minutes
SOUS GROUPE DE 2 EQUIPES	
2 matchs de 2 x 15 minutes (un score par match)	2 matchs de 2 x 20 minutes (un score par match)

3- L'arbitrage

Un responsable de l'arbitrage (autre qu'un éducateur ou dirigeant en charge de l'équipe qui participe aux matchs) sera désigné par le club recevant.

Il devra veiller à la neutralité des arbitres (à minima des joueurs de la catégorie U17) pour chaque rencontre.

L'arbitrage des jeunes par les jeunes **est obligatoire** pour la catégorie U13 G/F.

L'arbitrage à la touche sera obligatoirement assuré par un joueur remplaçant, 4 joueurs inscrits sur la feuille de matchs se relaieront toutes les 15 minutes (rotations lors des pauses coaching et de la mi-temps).

Ces 4 joueurs sont différents à chaque match.

4- Le responsable de plateau / délégué de match

Pour toute réception et organisation d'une rencontre des catégories U13 G/F et U15 F, le club recevant doit désigner un responsable de plateau (*appellation uniquement pour la phase qualificative du Festival et Challenge U13 G/F et U15 F*). Cette personne sera nommément reportée sur la feuille de plateau, au format papier (case délégué).

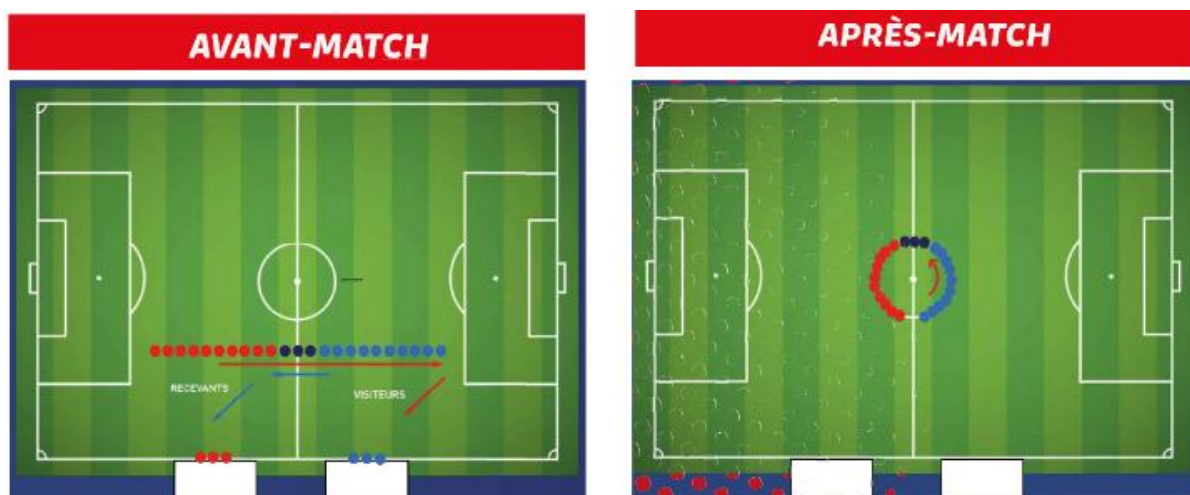
Pour rappel :

- Cette personne doit être licenciée (hors licence « volontaire »), majeure, et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- Le responsable de plateau ou délégué de match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur le plateau ou match (ex : arbitre, gestion d'une équipe), et ne peut occuper la même fonction sur un autre match ou autre plateau, tant que sa mission initiale n'est pas terminée.
- Il doit faire preuve d'impartialité et faire abstraction de son appartenance au club.
- Il est garant du bon déroulement du plateau / match, et assure la sécurité des acteurs.
- Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Article 6 – Le protocole du Fair-Play

Il y a **obligation de mettre en œuvre les protocoles d'avant et d'après match** sur les compétitions de jeunes afin de favoriser le respect, la convivialité et l'esprit sportif dès le coup d'envoi.

Et si, la fin des rencontres peut être synonyme de frustration, il apparaît hautement symbolique que les joueurs, arbitres, dirigeants et éducateurs soient en capacité de revenir au calme et de saluer leurs adversaires.



Article 7 – Retour des feuilles de plateau

1- Signature des feuilles de match

La feuille de match doit être intégralement remplie et signée par les différents responsables des rencontres dont l'arbitre, les éducateurs/dirigeants et le délégué de match/responsable de plateaux avec des éventuelles observations si nécessaire.

Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le dirigeant licencié responsable qui remplit et signe la feuille de match et non le ou la capitaine mineur(e).

2- Retour des documents au District

Le club recevant a la responsabilité de transmettre au District les documents liés au déroulé du plateau (feuilles challenge et feuilles de licences), **impérativement avant lundi minuit** suivant la manifestation.

Il convient de reporter **correctement et lisiblement** les noms, prénoms et numéros de licence sur les documents (feuilles challenge et feuilles de licences) ;

Transmission des documents : via le FAL

Nota : Le retour des feuilles de plateau dûment remplies et dans les délais impartis conditionne au bon déroulement de la phase qualificative de la compétition, journée après journée et à la diffusion des résultats.

Article 8 – Qualification pour le Festival U13 G/F (phase départementale) et Challenges Départementaux U13 G et U15 F :

Le classement sera effectué par l'addition des points obtenus grâce aux matches et à la jonglerie au cours des 3 journées.

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués :

- * une équipe 1 sera privilégiée par rapport à une équipe 2 et une équipe 2 par rapport à une équipe 3, et ainsi de suite ...
- * l'équipe ayant un meilleur résultat à la jonglerie sera privilégiée (somme des 3 journées).

Le quantum des équipes qualifiées selon le niveau de la compétition est arrêté par l'organisateur, voir ci-dessous :

PHASE DEPARTEMENTALE	
Le samedi 28 mars 2026 à Saint André Saint Macaire	
<u>Festival Foot U13 G</u>	<u>Festival Foot U13 F</u>
A l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées :	
Les 16 premières équipes sur l'ensemble des groupes ayant obtenu le plus de points.	Les 8 premières équipes issues du classement du groupe.

CHALLENGES DEPARTEMENTAUX			
Le samedi 30 mai 2026 (lieux à définir)			
<u>DS / D1</u>	Même Lieu de rassemblement		<u>D3</u>
	<u>U15 F</u>	<u>D2</u>	
A l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées :			
Les 12 meilleures équipes de DS, de la 17 ^{ème} place ainsi que les 12 meilleures équipes de D1, à partir de la 17 ^{ème} place	Les 8 meilleures équipes issues du classement du groupe	Les 16 équipes sur l'ensemble des groupes ayant obtenu le plus de points	Les 24 équipes sur l'ensemble des groupes ayant obtenu le plus de points

⇒ Une seule équipe par club pourra participer à la phase départementale du Festival Foot U13 G/F, le samedi 28 mars 2026

⇒ Une seule équipe par club et par niveau sera qualifiée pour participer aux Challenges départementaux U13 G (sauf si la deuxième équipe est 100% féminine) et U15 F du samedi 30 mai 2026.

NB : Si plusieurs équipes d'un même club et du même niveau sont qualifiables, celle qui aura le meilleur rang sera qualifiée.

--- IMPORTANT ---

Si lors des journées de qualification pour le Festival U13 G/F et les Challenges départementaux U13 G/F et U15F, un incident ou un fait de violence (verbale ou physique) impliquant directement ou indirectement l'équipe (comportement joueur, dirigeant, éducateur, parent, ...) est sanctionné par la commission de discipline du district 49, il sera alors prononcé la disqualification de l'équipe pour le rassemblement de fin de saison.

Article 9 – Le programme éducatif fédéral

Le Festival U13 G/F et les challenges départementaux s'appuient sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie),
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques),
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre – Cf : règlement dispositif carton vert) - **Mise en place lors du festival U13 G/F uniquement,**
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel).

Pour être lauréates, les équipes devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

⇒ Chaque saison, une thématique du Programme Éducatif Fédéral, fil conducteur à compter de la phase qualificative, est abordée lors des rassemblements des challenges départementaux.



Pour la saison 2025/2026, les clubs et équipes devront montrer **l'implication des éducateurs, dirigeants, parents et des supporters au bon climat des rencontres** sur les lieux de rassemblement et au travers d'une ou plusieurs action(s) PEF.

Deux critères viendront s'ajouter au permis à points appliqué lors des différents challenges :

- 1- L'action PEF devra être transmise en amont du challenge soit à **J -15** (date butoir : **15 mai 2026**).
A l'adresse mail : fdmanimation@foot49.fff.fr
avec pour objet du mail : **ACTION PEF CHALLENGES U13 / U15 F - 20252026 – CLUB – NIVEAU DU CHALLENGE.**
- 2- L'implication des éducateurs, dirigeants, parents et des supporters au bon climat des rencontres le jour du rassemblement.

Article 10 – Intempéries ou impossibilité d'accueillir le plateau par le club recevant

Dans le cas d'intempéries ou d'impossibilité d'accueillir le plateau, le club recevant est responsable d'organiser la journée de remplacement selon les disponibilités du planning ou de transférer l'organisation du plateau vers l'une des autres équipes du rassemblement.

Article 11 – Forfait

En cas de forfait d'une équipe sur l'une des journées de qualification, **l'article 26 de l'Annexe 5** des dispositions financières du district de Maine et Loire sera appliqué, à savoir une pénalité financière.

Article 12 – Modifications des règlements

Le district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

Article 13 – Réserves, réclamations et appels

Voir les articles 186 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Article 14 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et aux règlements de la F.F.F. ou de la L.F.P.L seront jugés en première instance par le Comité de Direction du District.